

Monsieur l'Administrateur Territorial Assistant

Je vous salue.-

Je vous prie d'écouter mes doléances causées
par les membres du Tribunal de Territoire .-

J'ai été accusé au Tribunal de Chefferie pour
une somme de 3.000 frs de dette, que j'avais déjà remboursée
en présence de beaucoup de gens, et malheureusement j'ai perdu
le procès, comme j'avais une autre affaire de 100.000 frs déjà
en appel au Tribunal du Mwami à Nyanza, je me suis rendu à
Nyanza sans d'abord commencer à ~~fix~~ interjetter appel au Tribu-
nal de Territoire- Après que cette affaire du Tribunal du
Mwami fût jugée et que le délai d'interjetter appel au tribu-
nal de Territoire était mis à fin, je me suis présenté chez
Monsieur l'Administrateur de Territoire pour lui exposer le
cas de ma variable, celui-ci m'a conseillé de me présenter davan-
t le Juge du Tribunal de Territoire, il m'ordonna d'aller au tri-
bunal de Chefferie pour apporter une copie de mon affaire
c'était le 19/8/58, j'ai apporté la copie le 20/9/58, à ce jour
j'ai versé les frais d'inscriptions et mon adversaire fût
convoqué le même jour, j'y suis resté pendant quelques temps
en attendant celui-là, à la date du 24/10/58 le Juge me condann
à une somme de 80 francs de frais de procédure + 40 francs de
frais de convocations et la perte de mes frais d'inscriptions
J'ajoute que le Juge lui-même sait bien les jours que j'ai
passé à Nyanza au tribunal du Mwami .-

Ainsi je ne sais pas la façon, par laquelle
a pu trancher ainsi ma variable, c'est par ce motif que je suppli
à votre haute autorité de bien vouloir lui demander le cas
de ma perte de procès .-

SIMAJYIRI Athanase
(sé)

